



DOCUMENT D'ACCEPTATION PRÉALABLE DE DÉCHETS INERTES

N° DAP : Valable du au

(Cadre réservé à STB MATERIAUX)

1. Producteur (propriétaire, maître d'ouvrage)

Nom ou raison sociale : N° Siret :
Contact : Email : Téléphone :
Adresse : Code postal : Commune :

2. Demandeur ou Détenteur – Client STB MATERIAUX

Nom ou raison sociale : N° Siret :
Contact : Email : Téléphone :
Adresse : Code postal : Commune :

3. Transporteur

Demandeur/détenteur ☐ STB TRANSPORTS ☐ (Si demandeur ou STB TRANSPORTS, ne pas renseigner les champs ci-dessous)

Nom ou raison sociale : N° Siret :
Contact : Email : Téléphone :
Adresse : Code postal : Commune :

4. Adresse du Chantier

Adresse : Code postal : Commune : Référence cadastrale - Feuille : Section : N° de parcelle(s) : ou Coordonnées GPS : Date de 1ère livraison :

5. Type de Chantier

Bâtiment ☐Non-Bâtiment ☐

6. Identification du déchet

Code et libellé déchets	Quantité (t)	Code et libellé déchets	Quantité (t)
17 05 04 Terres et cailloux ☐		17 01 01 Béton ☐	
17 03 02 Mélange bitumineux (sans goudron ni amiante) ☐		17 01 07 Mélanges de béton, briques, tuiles et Céramiques ☐	
20 02 02 Terre et pierre ☐		17 01 02 Briques ☐	
17 02 02 Verre ☐		17 01 03 Tuiles et céramiques ☐	

Important : Le producteur de déchets, le demandeur et/ou le détenteur s'engage à :

- Apporter des déchets inertes conformes aux spécifications de ce document et à l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014
- Porter à notre connaissance tout changement qui interviendrait sur les déchets modifiant les indications du présent document
- Evacuer vers les filières agréées tous déchets qui s'avèreraient être non inertes ou pollués
- Faire analyser tout déchet inerte provenant d'un chantier potentiellement pollué ou pollué et joindre au présent document, les résultats prouvant le caractère inerte du déchet.
- Utiliser des camions conformes à la législation et respecter les consignes de sécurité de nos sites (port obligatoire des EPI, respect des sens de circulation et des procédures de chargement/déchargement...)

Producteur

Date :
NOM, Prénom et qualité :
Cachet et signature :

Demandeur

Date :
NOM, Prénom et qualité :
Cachet et signature :

Avertissement : Nous nous réservons le droit de demander des tests complémentaires en fonction de l'importance ou de la nature du chantier ainsi que de pratiquer des contrôles inopinés sur les chargements. Si une présomption de pollution ou de caractère non inerte de déchet se présentait au cours des apports sur nos sites, le client producteur ou porteur du déchet s'engage à réaliser de nouvelles analyses (pack inerte) visant à caractériser le déchet et à en fournir les résultats. Il sera par ailleurs demandé au client de venir reprendre les matériaux non conformes dans un délai maximum de 10 jours ouvrés, sous peine de pénalités financières. Comme l'exige la réglementation, tout déchet non autorisé sur nos sites, fera l'objet d'un refus par notre société, qui est aussi tenue d'en informer l'administration.

DECISION STB MATERIAUX

☐ Déchets acceptés ☐ Déchets refusés au motif de : Nom, Prénom Signature : Date et signature :

(Cadre réservé à STB MATERIAUX)

Le DAP doit être transmis avant les premiers apports sur le site de réception par mail : dap@stbmateriaux.fr